



BS_2024_48

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL Séance du 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le cinq septembre deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. DERANGEON*), Fabrice SANCHEZ, Raymond CHARBONNIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Yves TAILLANDIER et Mme Edith MARGUIN.

Secrétaire de séance : Mme Édith MARGUIN

Titulaires : 12

Quorum : 7

Présents : 7

Votants : 8

Pouvoir : 1

ABSENTS :

MM. Claude CAUDAL, Jean-Luc GREGOIRE, Jean-Marc JOUNIER, Jean-Michel BRARD et Mickaël DERANGEON (*pouvoir donné à F. MILLET*)

APPROBATION DE LA TRANCHE 2 DU PROGRAMME 2025

Pour rappel, la tranche 2 d'un programme comprend toutes les opérations « non programmables » qui sont réalisées par les accords-cadres à bons de commande de maîtrise d'œuvre et de travaux au cours de l'année n.

La tranche 2 est modifiée et complétée au fur et à mesure de l'année selon les besoins et dans le respect dans l'enveloppe budgétaire votée par le Comité syndical.

Une demande de travaux, dont la réalisation est prévue pour 2025, a été formulée. Il est par conséquent proposé d'arrêter la tranche n°2 du programme 2025 par l'opération proposée ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bis	Estimation en € HT	Observations
NORT	Tréffieux	Place St Grégoire	350	25	124 000	Aménagement communal place St Grégoire et amorces de rues adjacentes (rues des trois rivières, Pierre Landeau, impasse fleurie, vieille cure) : anomalie cartographique, les réseaux fonte et PVC sont tous de 1962 et non de 1976. Renouvellement de 115 ml de fonte 100 (en PVC 110), 130 ml de PVC 63 collé (PEHD63), 65 ml de PVC 110 (PVC 110), 40 ml de fonte 150 (PVC140). Renouvellement de 25 branchements au plus. Travaux prévus en janvier 2025
					124 000	Total

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

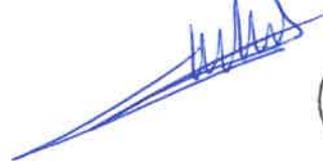
Vu la délibération du Comité Syndical du 18 juillet 2024 (CS_2024_48) portant délégation de compétences au Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le programme de travaux 2025 – tranche 2 conformément au tableau ci-dessus pour un montant de 124 000 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,
Le Président
Frédéric MILLET




BS_2024_48

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 11/09/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/09/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication